

Les Acadiens ont souffert mais à présent les gouverneurs anglais sont plus humains, répondit Jeanne. D'ailleurs les vainqueurs seront les patriotes, et le gouvernement sera forcé de faire droit à leurs justes réclamations.

— Il serait à désirer que les événements tournassent ainsi : je crains cependant que le fanatisme de certains hommes les fassent tourner autrement.

Le lieutenant de Duval était redevenu pensif comme à la veille de la bataille.

— Avant longtemps, continua-t-il, nous serons peut-être séparés par les hasards de cette guerre..... qui sait ? Mon Dieu ! Jurons-nous donc amour et fidélité. Cela nous donnera du courage dans les épreuves. Si tu veux, Jeanne, nous allons consulter tes parents là-dessus. Mon père approuve nos amours.

Jeanne répondit au patriote qu'elle serait heureuse de devenir sa fiancée et qu'elle espérait bien que ses parents n'y mettraient pas d'empêchements.

Paul et Jeanne s'avancèrent dans le bureau du notaire.

Le jeune patriote dit simplement :

— Je suis en âge de me marier, monsieur Duval, je suis capable de faire vivre une femme et je pense depuis assez longtemps à devenir votre gendre... Qu'en dites-vous ?

— Ah ! mon garçon, si Jeanne est consentante, vous pouvez commencer à publier dès dimanche, si vous voulez.

Ces paroles dites sur un ton jovial montraient la joie qu'éprouvait le notaire de voir sa fille demandée en mariage par un si brave garçon.

— Les jeunes gens de Saint-Denis, continua-t-il, se battaient hier comme des enragés, et aujourd'hui ils content fleurette..... Cherchez ce qu'ils feront demain.

Paul et Jeanne se jurèrent alors fidélité.

Mathieu Duval décacheta, en cette occasion, une bouteille de son vieux vin qu'on vida, à la santé des fiancés, dans une petite réunion de famille qui termina la soirée.

Ainsi se firent les fiançailles de Paul Turcotte et de Jeanne Duval.

Après le départ de son lieutenant, le notaire, se mit à lire les journaux. Tout-à-coup, on le vit grincer des dents ; ses yeux venaient de tomber sur la proclamation suivante :

AUX HABITANTS DU BAS-CANADA

« Avis est par la présente donné que le gouvernement de Sa Majesté la Reine Victoria, en Canada, offre cinq cent louis pour la capture des personnes qui ont causé des troubles à Saint-Denis de Richelieu, en soulevant les paysans contre les représentants de Sa Majesté dans la colonie ;

A celui ou ceux qui livreront aux autorités coloniales le nommé Mathieu Duval, notaire et colonel du trente-quatrième bataillon de Sa Majesté, résidant à Saint-Denis et reconnu comme chef des rebelles, sera accordé la somme de 200 louis ;

A celui ou ceux qui livreront aux autorités coloniales le nommé Wolfred Nelson, médecin, résidant à Saint-Denis, reconnu comme un des chefs des rebelles, sera accordé la somme de 100 louis ;

A celui ou ceux qui livreront aux autorités coloniales le nommé Paul Turcotte, cultivateur, résidant à Saint-Denis, et reconnu comme ayant enrôlé plus de cent jeunes gens, sera accordé la somme de 100 louis ;

A celui ou ceux qui livreront aux autorités coloniales aucune autre personne ayant pris les armes contre les représentants de Sa Majesté, dans la journée du 23 décembre 1837, sera accordé la somme de 5 louis, jusqu'à épuisement des 500 louis.

(Signé) GOSFORD,
Gouverneur du Canada.